



Rupture du contrat entre une SSII et Indépendant

Par **Brice Peyrat**, le **05/08/2018** à **09:04**

Bonjour,

Je suis indépendant qui travail pour une SSII chez un client final.

De mon côté j'ai signé un prolongement de mission avec la SSII (chez le client final) j'usqu'a début Septembre, mais vendredi dernier j'ai appris de vive voix que le client ne souhaité pas que je vienne travaillé ni en Aout ni en Septembre m'indiquant que je leur couté trop chère.

Actuellement ni la SSII ni le client final ne ma annoncé cela par écrit.

Ya t'il une obligation pour la SSII de me payé une partie du mois d'Aout vus que le client ne souhaite plus que je vienne sachant que je suis un prestataire et que je ne facture que les jours effectué ?

Par **P.M.**, le **05/08/2018** à **11:03**

Bonjour,

Apparemment, vous n'êtes pas salarié de la SSII donc ce sujet ne concerne pas le Droit du Travail, thème du forum sur lequel il est publié puisque c'est un problème commercial par rapport à l'engagement contractuel réciproque de prestation...

Ce qui pourrait devenir un sujet en rapport avec le Droit du Travail c'est si en fait cette prestation dissimulait un statut de salariat...

Par **Brice Peyrat**, le **06/08/2018** à **11:51**

Merci pour votre réponse